

REGLEMENT INTERIEUR

COTISATIONS :

➤ La carte d'adhérent sera remise lors du paiement de la cotisation ainsi qu'une fiche en T permettant de s'inscrire pour chaque séance sur le planning affiché dans la salle.

➤ Le règlement effectué **exclusivement par chèque** devra être remis **au plus tard le 1er OCTOBRE** sinon le tarif carte s'appliquera.

➤ **Possibilité de régler en plusieurs fois (maximum 3 fois)** remettre en une seule fois tous les chèques, leur paiement sera étalé jusqu'au **31 décembre au plus tard** (pour les abonnements annuels).

Les dépôts en banque se feront aux environs **du 15** et **du 31** du mois

Aucun paiement en ESPECES ne sera possible sauf demande faite à l'adresse mail de l'association : espacetormetrelissac@laposte.net

➤ **Aucun remboursement ne sera effectué.**

FONCTIONNEMENT INTERNE :

➤ La salle sera fermée certaines périodes de vacances scolaires (ces périodes seront communiquées 15 jours à l'avance Noël-février-août).

➤ L'association se réserve le droit d'annuler des séances de cours.

➤ Séance d'essai gratuite pour les nouveaux (nouvelles).

➤ **Certificat médical obligatoire ou attestation à joindre impérativement lors de l'inscription ou dans la semaine suivante.** L'association décline toute responsabilité en cas de non présentation dudit certificat.

POUR LES SEANCES SE MUNIR IMPERATIVEMENT :

☞ **D'UNE PAIRE DE CHAUSSURES DE SALLE PROPRES**

☞ **D'UNE SERVIETTE** (à garder avec soi pour les appareils de musculation)

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION EST SEUL HABILITE A SE PRONONCER

EN CAS DE SITUATION PARTICULIERE (tarifs, règlement etc...)

FAITES DU SPORT A L'ASSOCIATION

ESPACE FORME TRELISSAC



MAISON DU BOURG
1 avenue de l'Automobile
à TRELISSAC
05.53.04.39.86

MUSCULATION D'ENTRETIEN, SPORTIVE

PROGRAMMES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS ENCADRES PAR DES EDUCATEURS
TITULAIRES DU BREVET D'ETAT

L'association a signé la **CHARTRE SPORT SANTE BIEN ETRE**
permettant l'accueil de personnes porteuses de maladies chroniques
(éducateurs formés et programmes adaptés à la personne et à sa pathologie)

SAISON du 21 AOUT 2023 à FIN JUILLET 2024

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SALLE DE SPORT

LUNDI	10 h à 14 h	et	17 h à 20 h
MARDI	12 h à 14 h	et	17 h à 20 h
MERCREDI	10 h à 12 h	et	17 h à 20 h
JEUDI	12 h à 14 h	et	17 h à 20 h
JEUDI	15 H à 17 H	RESEAU SPORT SANTE	
VENDREDI	11 h à 14 h		

COURS COLLECTIFS

LUNDI			18h30 à 19h15	Jean-Marc
MARDI	12h30 à 13h15			Jean-Marc
MERCREDI			18h30 à 19h15	Stephanie
JEUDI	12h30 à 13h15	et	18h30 à 19h15	Jean-Marc
VENDREDI	12h30 à 13h15			Stephanie

TARIFS (carte et assurances comprises)

ABONNEMENT ANNUEL (Septembre à Juillet inclus)

INDIVIDUEL	TARIF COMMUNE :	149 €
	TARIF HORS COMMUNE	206 €

COUPLE* (2 pers même famille)	TARIF COMMUNE :	277 €
	TARIF HORS COMMUNE	373 €

3 PERSONNES (même famille)	TARIF COMMUNE :	405 €
	TARIF HORS COMMUNE	580 €

*Dans le cadre d'un abonnement "couple" le tarif commune est appliqué dès l'instant où l'un des deux abonnés réside sur la commune.

ABONNEMENT DE COURTE DUREE

Rappel : pas d'abonnement couple et famille sur la courte durée

Il est précisé que **les abonnements dits de courte durée** ne pourront être souscrits qu'à compter du **1er janvier 2024. Ils seront valables jusqu'à fin juillet 2024** et les tarifs s'appliqueront dans les conditions suivantes :

Pour les souscriptions faites :

***entre le 1er janvier et le 30 avril inclus :**
au tarif de Commune :97€ - H.Commune:133€

***entre le 1er mai au 30 juin inclus :**
au tarif de Commune: 53€ - H.Commune : 84€

***mois de juillet seul :** 32 € quel que soit le domicile

ABONNEMENT JEUNES ADHERENTS +16 ans - 20 ans

lors de la souscription : avoir + de 16 ans et - de 20 ans révolus

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

105 € de sept à juillet inclus quel que soit le domicile

Pour les souscriptions à compter du 1er JANVIER 2024, les abonnements seront valables jusqu'à fin juillet 2024 et les tarifs suivants s'appliqueront:

***entre le 1er janvier et le 30 avril inclus :** **abonnement** valable **jusqu'à fin juillet:** au tarif de **74€** quel que soit le domicile

***du 1er mai à fin juillet inclus :** **tarif 43€** quel que soit le domicile

TARIF A LA CARTE

TARIF COMMUNE : 32 €

TARIF HORS COMMUNE : 57 €

CARTE : 7 séances + 1 gratuite

A LA SEANCE : 10 €

La date d'expiration des cartes et des abonnement est fixée au 31 juillet 2024

AUCUN REPORT D'ABONNEMENT OU DE CARTE SUR LA SAISON SUIVANTE

Rappel : pour bénéficier des tarifs "commune", l'adhérent doit être obligatoirement domicilié ou contribuable sur la commune, le fait d'y exercer une activité professionnelle ne lui offre pas cet avantage.